



Déclaration sur l'honneur du résultat négatif obtenu à un
test
antigénique rapide destiné à dépister le virus SARS-CoV-2

— À remettre aux crèches ou aux centres d'accueil de jour —

Cette déclaration doit être remise à l'établissement par une personne titulaire de l'autorité parentale si l'enfant est mineur.
Si la personne faisant l'objet de cette déclaration est majeure, elle peut la lui remettre elle-même.

La personne nommée ci-dessous a réalisé l'autotest autorisé par l'Institut fédéral allemand des médicaments et des dispositifs médicaux (le BfArM) ou s'est fait tester avec ledit autotest en respectant la notice d'utilisation fournie avec le produit :

Nom de l'enfant

Date de naissance

Autotest antigénique utilisé pour dépister le coronavirus :

Nom du test

Nom du fabricant

Date et heure approximative du test

Le résultat du test était négatif.

Le cas échéant, nom et adresse de la personne titulaire de l'autorité parentale qui déclare sur l'honneur le résultat du test et le respect de la notice d'utilisation.

J'affirme que ces renseignements sont véridiques et complets.

